

Monsieur le Maire
Mairie
2 rue du Mans
72 380 LA GUIERCHE

LE MANS, le 26 août 2025

Objet : Avis modification simplifiée n° 3 PLU de LA GUIERCHE

Réf. SLF/TD-MG/JR/D576
Affaire suivie par : Julien Roissé

Monsieur le Maire,

Vous m'avez notifié pour avis le 20 août dernier, le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Au titre de l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, le syndicat mixte du Pays du Mans en charge du SCoT, a analysé votre dossier avec le soutien technique du service ADS du Pays du Mans et constate que :

- Le dossier de modification ne pose pas de problème d'incompatibilité avec le SCoT approuvé le 29 janvier 2014 ;
- Le dossier de modification ne présente pas d'incohérences au regard du projet de SCoT-AEC arrêté le 12 mai 2025 et dont l'approbation définitive est prévue en janvier 2026.

Sans autre observation, le pôle « Aménagement Urbanisme » du Pays du Mans reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.



Stéphane LE FOLL
Président du Pays du Mans.



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU MANS

15-17 Rue Gougeard, CS51529,
72015 LE MANS Cedex 2

02 43 51 23 23

contact@paysdumans.fr



Marie-Claire MONGODIN - Mairie La Guierche

De: Chantal PLEUVRY - Mairie La Guierche
Envoyé: jeudi 4 septembre 2025 16:03
À: Marie-Claire MONGODIN - Mairie La Guierche
Objet: TR: MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

De : Thibaut GUERINEAU <thibaut.guerineau@paysdumans.fr>
Envoyé : jeudi 4 septembre 2025 12:16
À : Chantal PLEUVRY - Mairie La Guierche <accueil@laguierche.fr>
Cc : Denis ROGE <denis.roge@paysdumans.fr>
Objet : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

Bonjour,

Je vous remercie de nous avoir transmis le projet de modification simplifiée n° du PLU, l'unique remarque du service ads concerne les abris pour animaux en zone A : il est nécessaire de limiter l'emprise au sol de ces abris (à voir avec les remarques des services de l'Etat mais 40m² par unité foncière semble suffisant).

Par ailleurs, une fois la modification approuvée, je vous remercie de nous transmettre le règlement complet du PLU modifié pour faciliter son intégration dans le logiciel.

Cordialement,



Thibaut GUÉRINEAU
Instructeur
suivi PLU / PLUi

tél: 02 43 51 23 23

Pays du Mans Service ADS

15-17 rue Gougeard | CS 51529 | 72015 LE MANS CEDEX 2
Tramway T2 | arrêt Comtes du Maine - Office du Tourisme

www.paysdumans.fr

@paysdumans   

